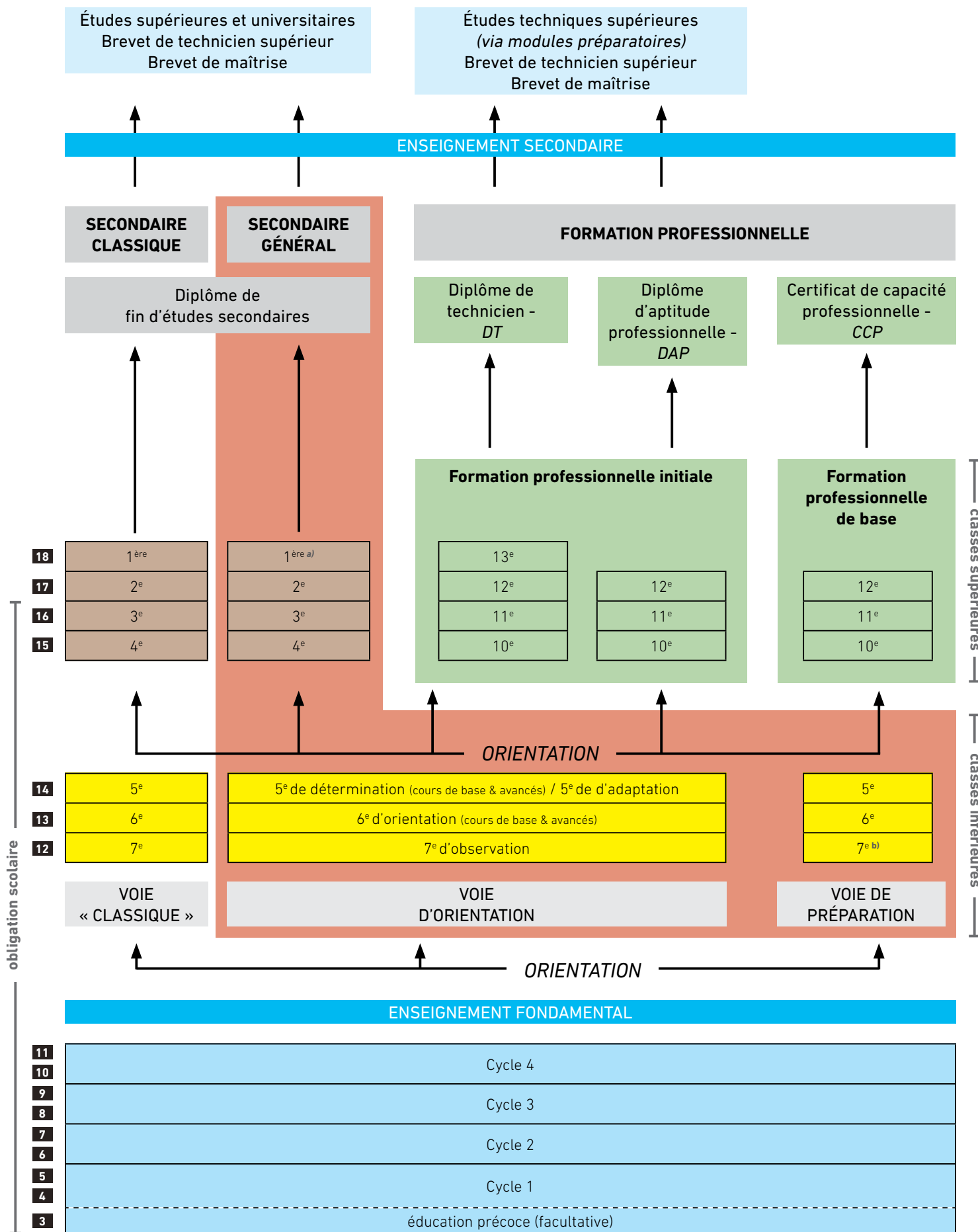


Vue générale du système éducatif luxembourgeois

(mise à jour en septembre 2017)



a) Les classes de 2^e et 1^{ère} constituent les 2 premières années de la formation de l'éducateur et de l'infirmier. La formation de l'éducateur se poursuit par une 3^e année et la formation de l'infirmier par un brevet de technicien supérieur.
 b) S'y ajoutent les classes d'initiation professionnelle.

Âge théorique